



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le jeudi 28 juin 2018, à 15H30, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Monsieur Yves Bédard, maire
Monsieur Jean Leclerc, conseiller
Monsieur Laurent Langlois, conseiller

Absences

Monsieur Daniel Arteau, conseiller
Monsieur Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière.

1. **OUVERTURE**

Monsieur Yves Bédard, maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

-
1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Avis de motion**
 - 4.1 **Projet de Règlement no 362-18 décrétant une dépense et un emprunt de 1 080 000\$ pour financer le programme d'aide en matière d'environnement**
 5. **Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés**
 6. **Clôture de la séance**
 7. **Levée de la séance**
-

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Laurent Langlois, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-06-152

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

4. **AVIS DE MOTION**

- 4.1 **Projet de Règlement no 362-18 décrétant une dépense et un emprunt de 1 080 000\$ pour financer le programme d'aide en matière d'environnement**

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Laurent Langlois, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement visant à décrétant une dépense et un emprunt de 1 080 000 \$ pour financer le programme d'aide en matière d'environnement.

Le projet de ce règlement est disponible et fait l'objet d'un dépôt, séance tenante, tel que spécifié à l'article 356 de la Loi sur les citées et villes.

Fait à Lac-Sergent, ce 28^e jour de juin 2018

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS**

Aucune question.

6. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

18-06-153

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Laurent Langlois, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 15H32.

YVES BÉDARD
MAIRE

Josée Brouillette
Secrétaire-trésorière